

MAIRIE

AVENUE DES VOLCANS

63230 PULVERIERES

Tél. : 04 73 79 25 06

Fax : 04 73 79 24 43

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 11  
présents : 11  
votants : 11

L'an deux mil quatre, le trois décembre

le Conseil Municipal de Pulvérières, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MARTIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2004

PRÉSENTS : BARBECOT Jacques, TOURNAIRE Bernard, SIMONET Marie-Claude, GRENIER Christian, BURLION Jean, CHASSAING Valérie, COURTADON Ginette, CAREMIER Albert, HAUSARD Sylvie, LACAM Roland,

**OBJET : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 juillet 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 22 juillet 2004 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

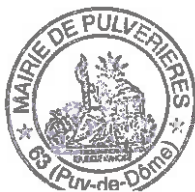
- **DÉCIDE** d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'une affiche en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,
- **DIT** que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :
  - à la Mairie de PULVERIERES aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
  - à la Préfecture du Puy de Dôme
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Fait et délibéré en Mairie, le 03 décembre 2004

Au registre, sont les signatures.

Le Maire,

Jacques MARTIN







CARTE DE ZONAGE

Bureau d'Etudes - Assainissement - Environnement  
Valorisation Agricole - Suivi Agronomique




Dessiné par : Christine BARRAND  
Le : 20.07.2004 Modifié le : Echelle : 1/5000

**LEGENDE**

 Assainissement collectif

Toute habitation située à l'extérieur des zones d'assainissement collectif relève de l'assainissement non collectif

\*Dispositif d'assainissement réalisé en domaine privé à la charge du propriétaire et, dans la plupart des cas, selon les techniques de l'assainissement individuel



Chaptes-Beaufort

Manzat

Commune

Charbonnières-Les-Varennes